



L'ASSOCIATION SPORTIVE

Président

Christophe ROMEFORT

Bénévoles

Jean-Louis PARIS

René CLERC • 06 70 14 09 10

02 35 84 25 05

.....

LES PROFESSIONNELS

Marc-Antoine LEFÈBVRE • 06 87 20 36 19

Lucas GÉRARD • 06 17 12 13 84

NOM / PRÉNOM / MONTANT

- ☐ U3-U6
- ☐ U6-U9
- ☐ U9-U16
- ☐ OPTION



SAISON 2026-2027

Présentation de l'École de Golf
Fiche d'inscription
Règlement intérieur
Autorisations parentales
Coordonnées de l'École de Golf



ÉCOLE DE GOLF 2026-2027

GOLF DE DIEPPE-POURVILLE

L'École de Golf accueille, pendant les périodes scolaires de septembre à fin juin, les mercredis et/ou samedis, ainsi que certains jeudis et mardis les jeunes de 3 à 16 ans.

Les jeunes sont répartis dans différents groupes en fonction de leur âge, leur niveau de golf, leur objectif sportif (loisirs, compétition) et leurs disponibilités.

Les cours sont assurés par des professionnels diplômés. Des animations, encadrées par des membres bénévoles de l'Association Sportive, complètent la formation : accompagnements sur le parcours, passages de « drapeaux », obtention du premier index.

LES OBJECTIFS

- Acquérir les savoirs (techniques, règles).
- Maîtriser le comportement (respecter les autres joueurs, le terrain... c'est "l'étiquette" au golf).
- Jouer sur les parcours pour le plaisir et le challenge.

MOYENS

Apports théoriques

Entraînements : au practice, aux zones d'entraînement et sur les terrains.

Animations

- Passage des « drapeaux »
- Accompagnement sur le parcours avec des golfeurs chevronnés de l'A.S.
- Compétitions sur 9 trous, pour acquérir son premier handicap et ainsi progresser dans son "index" golfique.

LES PROFESSEURS

- Marc-Antoine **LEFÈBVRE** : référent Jeunes
- Lucas **GÉRARD**

MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNES

Suivant décision de la Commission Sportive



NOTRE OBJECTIF :

APPRENDRE - PROGRESSER - SE DÉPASSER - S'AMUSER



ÉCOLE DE GOLF 2026-2027

AUTORISATIONS PARENTALES

NOM et PRÉNOM de l'enfant:

Je (nous) soussigné(s) **Mr, Mme**

Donne(ons) les autorisations suivantes à l'Association Sportive du Golf de Dieppe - Pourville

AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAÎNEUR OU UN BÉNÉVOLE DU CLUB

à véhiculer mon enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement, d'entraînement ou de compétition. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf, etc ...).

AUTORISATION MÉDICALE EN CAS D'URGENCE POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE, LE PROFESSEUR ET LES BÉNÉVOLES DU CLUB

à prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis à vis de mon enfant, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s) de mon enfant lors de son activité golfique pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet de l'AS, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage, etc ... Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur mon enfant mineur.

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif. Il est valable pour la saison sportive 2026-2027.

Fait à, le

Signatures des représentants légaux précédées de la mention « **Lu et approuvé – bon pour accord** »:

Art 4 – Règles de fonctionnement et de comportement

L'enfant arrive à l'heure à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours.

Le golf à Dieppe étant un sport de plein air pratiqué en Normandie, une tenue sportive adaptée aux conditions atmosphériques est indispensable.

Les enfants viennent avec leur sac de golf, leurs clubs, des tees et des balles. Il est rappelé que les balles de practice sont la propriété du golf. Elles ne peuvent être utilisées que sur le practice.

Outre la technique et la connaissance des règles nécessaires à la pratique du golf, les comportements et attitudes que tout joueur se doit de respecter sur un parcours, et regroupés sous le terme « **Règles de comportement** », figurent au contenu pédagogique de l'enseignement. Sécurité, courtoisie, respect des autres et du terrain figurent parmi les maîtres mots des activités dispensées. Ainsi, un comportement attentif à la quiétude des autres joueurs ainsi qu'une tenue correcte et décente sont de rigueur sur l'ensemble des installations du golf. L'enfant s'engage à respecter le terrain, le travail des jardiniers ainsi que le matériel qui lui est confié. En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (green, putting green).

En cas d'absence des 2 pros, les cours seront reportés sine die. Dans la mesure du possible, si l'absence est connue suffisamment tôt, l'AS avertira les parents et proposera une animation (accompagnement parcours, drapeaux...).

Un tableau d'affichage est placé au point de rencontre « École de Golf », et regroupe toutes les informations nécessaires : calendrier, composition des groupes, actualités, ... Le site internet de l'AS est également un canal actualisé des informations dans sa rubrique « Enseignement ». Régulièrement présents pendant les horaires de l'École, les « pro » et les bénévoles de l'AS sont à l'écoute des parents pour échanger sur le fonctionnement, les bilans individuels ainsi que sur les actualités du moment. En début de saison, avant les inscriptions, une réunion d'information est organisée au profit des parents.

Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives du professeur, imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont invités à participer et à faire respecter.

Art 5 – Déplacements

Des déplacements sont nécessaires pour des rencontres avec d'autres clubs, des compétitions ou des manifestations golfiques.

Vous trouverez ci-joint un formulaire d'autorisation parentale pour permettre à vos enfants de participer aux activités de l'Ecole de Golf.

Pour les compétitions, les parents ont en charge les déplacements des enfants.

Art 6 – Autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de noms

Les élèves sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Avec le formulaire d'inscription une autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de noms est soumise à l'accord du représentant légal de l'enfant.

Art 7 – Non-respect du règlement

Les enseignants, les représentants de l'Association Sportive ainsi que les représentants du golf sont chargés de l'application du présent règlement.

Tout manquement important au présent règlement ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.

L'inscription à l'École de Golf, sous-entend l'acceptation du règlement intérieur de l'École de Golf ci-dessus. En outre, il est demandé d'assister aux séances avec assiduité, ponctualité, respect du matériel et des personnes.

Les parents de l'enfant attestent avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement et du règlement intérieur de l'Ecole de Golf de Dieppe - Pourville

Signature des parents :



SAISON 2026-2027

FICHE D'INSCRIPTION

Merci de remplir lisiblement et de joindre les documents demandés



ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal :

Ville :



PROGRAMME

CATÉGORIE D'ÂGE	JOUR	HORAIRE	TARIF ANNUEL
U3-U6 Baby Golf 3-6 ans	☐ Mercredi ☐ Samedi	11h-12h (1h/semaine)	260€
U6-U9 Birdies 6-9 ans	☐ Mercredi ☐ Samedi	9h30-11h (1h30/semaine)	370€
U9-U16 Eagles 9-16 ans	☐ Mercredi ☐ Samedi	☐ 13h30-15h30 ☐ 15h30-17h30 ☐ 10h-12h (2h/semaine)	480€



RESPONSABLE LÉGAL

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :



OPTION COURS DU SOIR (TOUS NIVEAUX)

JOUR SOUHAITÉ		
☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi 4 joueurs maximum par groupe	17h30-18h30 (1h/semaine)	100€

☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole de Golf et m'engage à le respecter

☐ L'enfant est autorisé à participer aux activités de l'Ecole de Golf et je certifie l'exactitude des informations fournies



PIÈCES À FOURNIR

☐ Certificat médical obligatoire

☐ Paiement de la cotisation
Ecole de Golf

Fait à le

**Signature du
responsable légal**



LA COTISATION ANNUELLE À L'ÉCOLE COMPREND

- Les cours dispensés par les professeurs (1h à 3h/semaine en périodes scolaires), les animations (passages des drapeaux et des compétitions d'index de l'école, accompagnements sur le parcours...)
- La licence FFGolf 2026-2027 et le "Droit de Jeu" Fédéral pour les enfants accédant aux compétitions par équipe en individuel (**offerts par l'Association Sportive**)
- L'accès gratuit au Practice (1 jeton par jour)
- L'accès gratuit au compact
- L'accès gratuit au grand parcours pour les enfants dont l'index est inférieur à 40
- Les droits de jeu pour les compétitions "École de Golf" au titre de l'Ecole de Golf



— PACK LICENCE — THE EAGLES GOLF ACADEMIE

Portez fièrement les couleurs de l'académie !



X2



POLO

Élégant et respirant,
idéal pour vos sessions
sur le green.



SWEAT

Chaleur et confort
au quotidien,
sur et en dehors
du parcours.



SWEAT CAPUCHE

Protection et style,
parfait pour affronter
toutes les conditions.



T-SHIRT NIKE

Léger et polyvalent,
indispensable en toutes
circonstances.



K-WAY

Coupe-vent et déperlant,
idéal pour rester au sec
et concentré.





ÉCOLE DE GOLF 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule :

Placée sous l'autorité de l'Association Sportive du golf de Dieppe-Pourville (AS), l'École de Golf a pour objet la formation, l'enseignement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes. Les techniques, règles et autres attitudes et comportements nécessaires à la bonne pratique de ce sport sont enseignés et/ou encadrés par des professeurs (« pro ») et des bénévoles. L'organisation de l'École de Golf se veut conforme aux principes édictés par la fédération française de golf (ffgolf). Son calendrier est calqué sur le calendrier scolaire entre septembre et fin juin.

Art 1 – Objet du règlement intérieur de l'École de Golf

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles de fonctionnement de l'École de Golf de Dieppe-Pourville pour la saison 2026 - 2027.

Art 2 – Modalités d'adhésion

Les enfants doivent acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire, seuls les enfants à jour de leur paiement ont accès à l'École de Golf.

En cas d'interruption temporaire ou définitive, celle-ci n'entraîne aucun remboursement. Pour les tarifs 2026 - 2027, consulter la fiche d'inscription.

Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription. Priorité est donnée à la réinscription, puis pour les nouveaux, l'acceptation se fera en fonction de l'ordre d'inscription.

En cas d'intempéries les séances seront annulées.

Un certificat médical autorisant la pratique du golf est obligatoire et doit être fourni à l'inscription.

Art 3 – Les activités et leurs conditions de pratique

L'inscription à l'École de Golf comprend :

- ✓ Les cours dispensés par des professeurs diplômés (« pro ») et/ou les animations-ateliers encadrées (accompagnement sur le parcours, passages de drapeaux, compétitions d'index de l'école...)
- ✓ La licence FFGolf et l'adhésion à l'Association Sportive du Golf de Dieppe-Pourville
- ✓ Le prêt temporaire de matériel (clubs) pendant le premier mois de l'École

Les enfants malades ne seront pas admis en cours, aux épreuves de passages des drapeaux et compétitions.